



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 8 septembre 2020]

Date de la convocation

2 septembre 2020

Date d'affichage

9 septembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 3

Votants : 33

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, *Maires Adjoints*, Christian PERO, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Martine VIOLETTE, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

**Absents et représentés** : Monique GUILLE, Laurent SQUASSINA, Marie-Françoise BONELLO

**Absents :**

**N° 102/ 2020**

*Secrétaire de séance : Martine SOUQUET*

**OBJET DE DELIBERATION : Commission de contrôle financier – Création et désignation de ses membres**

Dans le cadre notamment de la demande de délégation de compétences formulée auprès de la communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet pour les compétences de l'eau et de l'assainissement, il convient de créer une Commission de contrôle financier (CCF).

Cette commission, prévue par le code général des collectivités territoriales (article R. 2222-1) sera chargée notamment de contrôler et de vérifier les comptes détaillés des opérations effectuées par les entreprises au titre d'une délégation de service public, d'un marché public de services publics, ou d'une garantie d'emprunt.

Au vu des éléments exposés, il est donc proposé au conseil municipal :

- De décider la création de la commission de contrôle financier de la commune de Gaillac ;
- De fixer le nombre de conseillers municipaux composant cette commission à cinq titulaires et cinq suppléants, en plus du Maire président de droit, composition respectant le principe de la représentation proportionnelle ;
- De procéder à la désignation des membres élus de ladite commission comme suit :

Proposition (membres de la commission d'appel d'offres) :

Titulaire	Suppléant
Pierre TRANIER	Philippe ISSARD
Eric PILUDU	Laurent SQUASSINA
Francis RUFFEL	Daniel RIBES
Christel PALIS	Martine SOUQUET
Jean BATAILLOU	Marie-Françoise BONELLO

- D'autoriser à participer aux travaux de cette commission, les membres suivants de l'administration :
  - Le directeur général des services
  - Le directeur du service financier
  - Le cas échéant, les directeurs ou chefs de service concernés par les dossiers présentés
  - Dans le cas où la présence d'un prestataire extérieur (Type assistant à maîtrise d'ouvrage) peut apporter une expertise spécifique sur un sujet, d'autoriser sa participation aux travaux de cette commission.

**VOTE : 1 ABSTENTION**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE** la création d'une commission de contrôle financier,

**APPROUVE** la composition de la commission de contrôle financier,

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Patrice GAUSSERAND

Fait à Gaillac le 9 septembre 2020

